

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-LATTIER (38840)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT – 4.3. Plan de zonage – Fauries/Village

POS initial approuvé le

PLU arrêté le

Le Maire

ECHELLE : 1/2000^{ème}

Alpicité

Nicolas BÉULLOT

urbanisme & paysage

SARL Alpicité – 14 rue Caffa – 65200 EMBRUN

Tel : 04.92.46.51.80 / Mail : nicolas.beuillot2@gmail.com

Monteco

Caroline GUIGNIER

MONTECO

90 chemin du réservoir

64280 ALLOS

Tel : 04.92.63.91.38 mail : cguignier@monteco.fr

www.monteco.fr

Zones du PLU

Bâtiment pouvant changer de destination
Elément bâti remarquable

Zone humide à protéger

Secteur d'aménagement du canal de la Joyeuse

Emplacement Réservé n°1

Carte d'aléa - zonage des risques

Bleu - Constructible sous conditions

Rouge - Inconstructible sauf exceptions

Bg Dénomination du risque

Nom	Objet	Dénomination	Superficie
05.1	Extension de l'habitat	Commune de Saint-Lattier	200 m²

A : Secteur où sont uniquement autorisées les constructions nécessaires à l'exploitation agricole et les services publics ou d'intérêts collectifs compatibles avec le caractère de la zone

N : Secteur correspondant à une zone naturelle à protéger en raison de la qualité du site, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue paysager, environnemental et écologique

NI : Secteur correspondant au parc de loisirs aménagé de la zone du Cutil

Ncap : Secteur de protection des captages

Nco : Secteur de protection écologique et des ripisylves de l'Isère

Ne1, Ne2 et Ne3 : Secteurs correspondant aux secteurs de taille et de capacité limitée dédiés aux activités économiques

